



# Un parc à énergie solaire sur les hangars du port

**LA PALLICE** Les panneaux solaires qui vont être installés dès la fin du mois sur les toits du port de commerce, dont la base sous-marine, produiront de l'énergie pour 2 000 foyers

**PHILIPPE BAROUX**

Demain, c'est-à-dire en 2016, l'électricité consommée par un millier de foyers sera produite par des panneaux photovoltaïques installés sur une dizaine de hangars du Grand Port maritime de La Rochelle. Après-demain, c'est-à-dire dans la foulée de cette première tranche de travaux dont le coup d'envoi sera donné à la fin du mois, la capacité de production sera doublée pour atteindre l'équivalent de 2 000 foyers. A ce moment-là, c'est la toiture de l'ancienne base sous-marine de la Pallice qui aura été garnie de capteurs photosensibles.

Avec ce projet d'envergure qui tient ses équipes en haleine, le Grand Port « verdit » ses toitures. Comme il a déjà su inscrire son souci du développement durable en construisant un nouveau bâtiment de direction à énergie positive, en recensant les oiseaux nichant sur ses terre-pleins, ou en s'interdisant l'emploi de pesticides sur ses plates-bandes. L'autorité portuaire pose bel et bien les pierres d'une bonne conduite environnementale que certains veulent lui contester.

## Les cinq premiers hangars

Sur le principe, il n'y a pas de difficulté insurmontable à installer des panneaux photovoltaïques sur de grandes surfaces (3 300 mètres carrés pour la plus développée). Pour chacun des hangars, des demi-pan de toitures seront ainsi équipés.

Mais l'affaire a cependant réclamé plus que des ajustements. Il n'existe pas de précédent connu dans les périmètres des ports d'état et La Rochelle a défriché la démarche. Au plan structurel, il a fallu adapter les montages à chaque génération d'entrepôts. Au plan juridique, le dossier a été rebattu, les hangars s'élevant au car-



**2,2 hectares de toitures de hangars et 2,4 hectares de toiture de la base sous-marine seront équipés de panneaux photovoltaïques.** PHOTO XAVIER LÉOTY

refour de différents statuts. Propriétés du Grand Port, ils sont mis à disposition des entreprises portuaires qui les exploitent dans le cadre d'autorisations d'occupations temporaires. BLP, une filiale du groupe Bolloré, dans le cas précis des cinq premiers entrepôts qui seront équipés sur le terminal de Chef-de-Baie. À cela vient se greffer l'intervention d'IEL, l'entreprise spécialisée qui est retenue pour le montage des premiers panneaux et la production de l'énergie. Un parc photovoltaïque à nul autre pareil en Charente-Maritime.

IEL investit 2,1 millions dans l'appareillage des cinq premiers bâtiments, et versera par la suite un loyer à leur occupant. « Nous avons dû veiller à garantir à IEL la pérennité de son installation, quel que soit ce qui se passait au niveau de l'exploitant du hangar », souli-

gne Julien Durand, chargé de mission développement au Grand Port.

À IEL d'apporter en contrepartie une garantie tirée de la spécificité des lieux : le montage ne doit pas perturber l'exploitation du port, et donc des vastes surfaces de stockage, pivots de ses trafics.

## 2,4 hectares sur la base

Une gymnastique originale par son échelle. A Chef-de-Baie, la première tranche installée fournira une puissance de 1,25 Mégawatt. « C'est le besoin annuel en énergie de 500 foyers, et si l'on veut une autre échelle, c'est aussi 55 % de la consommation électrique des installations gérées par l'autorité portuaire, bureaux, réseau ferroviaire, éclairage des infrastructures, terre-pleins et quais, notamment. »

Avec l'équipement des hangars bordant le bassin à flot qui sera réalisé après coup, la capacité de production sera doublée, pour atteindre 2,5 mégawatts. Cette énergie qui sera réinjectée dans le réseau, et rachetée par EDF.

L'équipement des toitures débute alors que la commission de régulation de l'énergie, compétente en ce domaine, a lancé l'appel d'offres pour la « solarisation » du troisième gros morceau du projet : la toiture de la base sous-marine. Une superficie de 2,2 hectares à elle seule, quasi équivalente à celle de l'ensemble des hangars à équiper bord à quai (2,4 hectares). Une base sous-marine pour la réutilisation de laquelle plusieurs projets ont été suggérés par le passé, mais jamais réalisés, et qui trouve ici une lumineuse vocation de réemploi.